



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E192716

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERPIGNAN

Siret : 901 994 616 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 79194042

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 79194042

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : HOMEA CLIM-ELEC

16 AV DES PYRENEES  
66540 BAHO

Téléphone : 04 68 22 93 11

Portable :

Site Internet :

E-mail : ajordy@melizel.fr

Responsabilité légale :

KILIC FERHAT PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 13/12/2022           |
| 5911 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA  | 13/12/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                          | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage       | 13/12/2022         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique       | 13/12/2022         |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 13/12/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.